



11194\*06

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire

Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CST

N° 3233-SD  
(01-2020)  
@internet-DGFIP

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande :

Déposée le :

Références du dossier :

F 1242  
13/10/2021**Demande de renseignements  
pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956**

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.  
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

BREST 1 217104 CMA/KERHORNOU

## IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité <sup>1</sup> : SCP AVOCATS DU PONANT

Adresse : 9 RUE ALAIN FOURNIER

29200 BREST

Courriel <sup>2</sup> : h.deandrade@avocatsduponant.fr

Téléphone : 02 98 44 33 53

À BREST , le 11 / 10 / 2021

Signature (obligatoire) :

**IDENTIFICATION DES PERSONNES** (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).  
Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social <sup>3</sup>	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	KERHORNOU		DAVID DIDIER STEPHANE	29/07/1978 BREST
2	CREN		LAURIE-ANNE	05/04/1977 BREST
3				

**DESIGNATION DES IMMEUBLES** (toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).  
Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	BREST	DX 232		
2				
3				
4				
5				

## PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

**CAS GÉNÉRAL**

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1956<sup>4</sup> à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

**CAS PARTICULIER**

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

- le point d'arrivée, au plus tard le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

**Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ?  (si oui, cochez la case)**

<sup>1</sup> Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). <sup>2</sup> L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.

<sup>3</sup> Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. <sup>4</sup> Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

<b>COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)</b>			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	1	x 12 € =	12 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ €
		<b>TOTAL =</b>	<b>12 €</b>

**MODE DE PAIEMENT**

Carte bancaire   
 Virement   
 Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public  
 Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €)   
 Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles  
 défaut ou insuffisance de provision  
 demande non signée et/ou non datée  
 autre : .....

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

*Le comptable des finances publiques,  
Chef du service de publicité foncière*

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

2904P03 2021F1242

Date : 14/10/2021

PERIODE DE CERTIFICATION : du 02/09/2020 au 13/10/2021

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE : 2904P03 2021H34583

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
19	BREST	DX 232		



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
BREST 1**

**CITE ADMINISTRATIVE  
29803 BREST CEDEX 9  
Téléphone : 0298808902  
Télécopie : 0298943689  
Mél. : [spf.brest1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:spf.brest1@dgfip.finances.gouv.fr)**



**FINANCES PUBLIQUES**

**Société AVOCATS DU PONANT FAGE LE  
FAOU  
9 RUE ALAIN FOURNIER  
BP 11058  
29210 BREST CEDEX 1**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

**CERTIFICAT DE DEPOT DU 04/11/2020 AU 13/10/2021**

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
18/05/2021 D15739	HYPOTHEQUE LEGALE ADM. LE RESPONSABLE DU SIP BREST BREST	12/05/2021	TRÉSOR PUBLIC KERHORNNOU David	2904P03 V04228
13/10/2021 D33448	COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE M Maître Dominique LE GALL huissier de Justice BREST	24/08/2021	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BREST KERINOU- UNIVERSITE KERHORNNOU David/ CREN Laurie-Anne	2904P03 S00036

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE BREST 1
--

Demande de renseignements n ° 2904P03 2021F1242  
déposée le 13/10/2021, par la Société AVOCATS DU PONANT FAGE LE FAOU  
Complémentaire de la demande initiale n ° 2021H34583 portant sur les mêmes immeubles.  
Réf. dossier : CDT SAISIE CM /KERHORNOU-CREN.

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(\*) qui contient les éléments suivants:

Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 04/11/2020 au 13/10/2021 (date de dépôt de la demande)

Il n'existe que les 2 formalités indiquées au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A BREST 1, le 14/10/2021

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Michel RIOU

(\*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.